



**RENTRÉE
SCOLAIRE**

**2025
-
2026**

HORAIRES DES ECOLES :

HORAIRES ECOLE MATERNELLE					
	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
<u>Garderie</u>	7h15 à 8h50	7h15 à 8h50		7h15 à 8h50	7h15 à 8h50
<u>Temps scolaire</u>	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00	9h00 à 12h00
<u>Pause méridienne</u>	12h00 à 13h20	12h00 à 13h20		12h00 à 13h20	12h00 à 13h20
<u>Temps scolaire</u>	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30		13h30 à 16h30	13h30 à 16h30
<u>Garderie</u>	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30		16h30 à 18h30	16h30 à 18h30

HORAIRES ECOLE ELEMENTAIRE					
	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
<u>Garderie</u>	7h15 à 8h50	7h15 à 8h50		7h15 à 8h50	7h15 à 8h50
<u>Temps scolaire</u>	9h00 à 12h15	9h00 à 12h15		9h00 à 12h15	9h00 à 12h15
<u>Pause méridienne</u>	12h15 à 13h35	12h15 à 13h35		12h15 à 13h35	12h15 à 13h35
<u>Temps scolaire</u>	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30		13h45 à 16h30	13h45 à 16h30
<u>Garderie</u>	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30		16h30 à 18h30	16h30 à 18h30



Toussaint : Du 18/10/25 au 02/11/25 - Reprise le lundi 03/11/25

Noël : Du 20/12/25 au 04/01/26 - Reprise le lundi 05/01/26

Hiver : Du 14/02/26 au 01/03/26 - Reprise le lundi 02/03/26

Printemps : Du 11/04/26 au 26/04/26 - Reprise le lundi 27/04/26

Été : Début des vacances - le 04/07/26

LA GARDERIE (matin & soir)



Les agents du
SIRIS
accueillent vos
enfants de :
7h15 à 8h50
16h30 à 18h30

Des jeux de
société,
d'extérieur,
des activités
manuelles
sont
proposés.

Tarification au forfait :

Le matin : 2,40 €
(de 7h15 à 8h50)

L'après-midi : 3,30 €
(de 16h30 à 18h30)

Une pénalité de 10,00 € sera facturée aux parents qui récupéreront leurs enfants après 18h30 (pénalité applicable dès le premier retard). En cas de retard exceptionnel, la personne chargée de récupérer l'enfant devra en avvertir le service de garderie au numéro de téléphone suivant : 02.38.46.86.45



LA CANTINE SCOLAIRE

La pause déjeuner du lundi, mardi, jeudi et vendredi s'organise en 2 services à Saint-Martin-d'Abbat et en 1 seul à Germigny-des-Prés.

★ Saint-Martin-d'Abbat ★

12h00 à 12h40 : Déjeuner des enfants des classes maternelles

12h45 à 13h30 : Déjeuner des enfants des classes élémentaires

★ Germigny-des-Prés ★

12h15 à 13h00 : Déjeuner des enfants des classes élémentaires de l'école du Grand Clair.

Tarifs

Repas enfant : 4,30 €

Repas P.A.I * : 1,10 €

Repas adulte : 5,60 €

* **Projet d'Accueil Individualisé**

Une tarification forfaitaire est appliquée suite à la mise en place des réservations :

Prestations	Tarifs appliqués si réservé et présent	Tarifs appliqués si réservé non présent	Tarifs appliqués si présent non réservé	Tarifs appliqués si réservé absence justifiée
Repas enfant	4,30 €	4,30 €	5,60 €	0,00 €
Repas PAI	1,10 €	0,00 €	1,10 €	0,00 €



Le BUS

Circuit du matin					
SAINT-MARTIN-D'ABBAT		GERMIGNY-DES-PRÉS		SAINT-MARTIN-D'ABBAT	
Arrivée	Départ*	Arrivée	Départ*	Arrivée	Départ
	8h45	8h50	8h55	9h00	

Circuit du soir					
GERMIGNY-DES-PRÉS		SAINT-MARTIN-D'ABBAT		GERMIGNY-DES-PRÉS	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
	16h35	16h40	16h45	16h50	

* Les enfants doivent se présenter au bus 5 minutes avant l'horaire de départ, munis de leur carte de transport.

Les enfants doivent se tenir correctement. Un surveillant veillera au bon déroulement du trajet et pourra sanctionner l'enfant si son comportement perturbe l'attention du chauffeur, et en cas d'incorrection vis-à-vis des surveillants ou des autres enfants.

Facturation et paiement des factures

- En cas de désaccord sur le montant, merci de contacter le SIRIS afin de vérifier le pointage. Le cas échéant, le SIRIS pourra procéder à une annulation partielle ou totale suivant le cas.
- Possibilité de consulter et d'imprimer vos factures depuis le portail famille (<https://parents.logiciel-enfance.fr/siris-smagy>)
- Cantine & garderie : 1 seule facture mensuelle
- Envoi par voie postale d'un avis des sommes à payer du Trésor Public

PAIEMENT

- En ligne sur le site Internet www.payfip.gouv.fr
- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public à envoyer au Service de Gestion Comptable de Gien (30 Avenue du Maréchal Leclerc – 45504 GIEN).
- En espèces : auprès d'un buraliste agréé*. Pensez à vous munir de l'avis des sommes à payer.
- Par chèque CRCESU (uniquement pour la garderie), à envoyer au Service de Gestion Comptable de Gien.

Le règlement devra être effectué à réception de la facture sous un délai de 60 jours pour les règlements en ligne et 30 jours via les autres moyens de paiement.

ADRESSES UTILES

Ecole du Grand Clair

10 Route de Saint-Benoît-sur-Loire
45110 GERMIGNY-DES-PRÉS

☎ 02 38 58 22 69

Directrice : Mme DARRAS



Ecole de la Charmille

Place de la Mairie
45110 SAINT-MARTIN-D'ABBAT

☎ 02 38 58 21 52

Directrice : Mme DARRAS



SIRIS Saint-Martin-d'Abbat – Germigny-des-Prés

Place de la Mairie
45110 SAINT-MARTIN-D'ABBAT

☎ 02 38 58 33 25

@ siris.saintmartin@orange.fr

Site : <http://www.sirissmagy.fr>

Portail famille : <https://parents.logiciel-enfance.fr/siris-smagy>

Le SIRIS en bref

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement à Intérêt Scolaire permet le regroupement scolaire des communes de Saint-Martin-d'Abbat et de Germigny-des-Prés.

Il emploie **13 agents**

Il est géré par **12 élus** appartenant aux 2 communes (6 titulaires et 6 suppléants)

Dont la Présidente Mme Chrystèle MAGNIN et la Vice-présidente Mme Carine FERREIRA-MARTINS

Toute l'équipe du SIRIS vous souhaite une bonne rentrée !

Horaires d'ouverture du bureau :

Lundi : 9h00-12h00
Mardi 8h30-12h00 / 14h00-17h00
Jeudi 8h30-12h00 / 14h00-17h30
Vendredi 9h00-12h30

Pour nous joindre :

02.38.58.33.25

siris.saintmartin@orange.fr

Garderie périscolaire : 02.38.46.86.45